

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

Montréal

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024, À 18 H 30

### PREMIER PROJET DE RÉOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-157

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT PAR UN USAGE DE LA CLASSE D'USAGES P.3 « COUVENT, MONASTÈRE, LIEU DE CULTE », POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AUX 8555-8557, AVENUE JOLIOT-CURIE, DANS LE DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le premier projet de résolution numéro CA24 30 09 0258 sur le projet particulier numéro PP-157, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le jeudi 26 septembre 2024 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil)

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à autoriser l'occupation du bâtiment par un usage de la classe d'usages P.3 « Couvent, monastère, lieu de culte », et ce, afin de faire reconnaître le lieu d'habitation des membres de la communauté religieuse, dont l'usage est exercé depuis la construction du bâtiment en 1985.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est situé dans la zone numéro 393 et est bordé des zones contiguës numéro 107, 373, 375, 390, 392, 394, 395, 396, 402, 403, 415 et 423. Le plan ci-après illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 18 septembre 2024

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Julie Boisvert